https://pierrealainmillet.fr/pour-un-veritable-droit-au

pour un véritable droit au logement !

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 15 septembre 2014

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Permettez-moi un commentaire liminaire, monsieur le président, quand vous reprenez leurs idées, ne regardez pas la droite, mais regardez ceux a qui vous répondez. D'autant que votre long discours à la gloire de la politique Vals et du bilan d'agglomération, vous nous donnez beaucoup de chiffres qui peuvent être très différemment interprété. Ainsi de la baisse de la construction, dont vous notez qu'elle s'est constaté avec la crise de 2008, sans aucun rapport avec la loi Duflot, et que sans doute, la baisse de la courbe de la construction, que vous avez vu, n'est pas sans rapport avec la baisse de la hausse de la courbe du chomage, que nous n'avons toujours pas vu bien au contraire !

De même, vous évoquez la réelle progression de la construction de logements sociaux dans l'agglomération depuis 10 ans, sans noter que c'est en fait une réalité nationale, 46117 logements en 2000 et une progression continue jusqu'à 117 065 en 2013 avec une pointe en 2010 et l'impact de la crise en 2011, sans rapport encore une fois avec la loi Duflot.

Non, nous considérons que ces chiffres disent tout autre chose que ce que vous leur faites dire.

Le voeu proposé à notre conseil répond à une question d'actualité pour laquelle notre collectivité peut prendre une décision, l'encadrement des loyers, en même temps qu'il intervient sur une urgence sociale dont nous connaissons tous la gravité ; des milliers de familles sont privées du droit à un logement digne et accessible.

Cela dit, ce voeu est l'occasion pour nous de revenir au fonds de cette crise du logement. L'encadrement des loyers n'était qu'une des mesures de la loi et sa remise en cause n'est qu'une des décisions d'un plan de relance dont la fondation Abbé Pierre nous dit qu'il je cite « *oublie la justice sociale et la régulation du marché* » et que « *les grands absents restent de nouveau le logement très social, les exclus et les familles modestes.* »

L'encadrement des loyers proposé ne résolvait bien entendu pas la question de fonds de loyers trop élevés par rapport aux revenus, notamment aux revenus moyens. D'abord bien sûr parce qu'il ne concerne que le logement privé, alors que, comme le montre l'observatoire des inégalités, la hausse des loyers moyens a été depuis 5 ans plus élevée dans le logement social, portant encadré, que dans le parc privé.

Au fonds, c'est bien un plafonnement des loyers par rapport aux ressources qui serait nécessaire pour garantir ce droit au logement.

Certes, il n'y a pas on plus de droit au logement sans construction, et si l'effort de construction de logements sociaux depuis 2003 est significatif, avec 500 000 nouveaux logements, ceux-ci sont moins accessibles pour les ménages à faible ressources, le PLAI restant malgré sa progression très minoritaire, 29734 logements sur 117065 en 2013.

Et nous avons parfois des discussions surréalistes quand nous évoquons les objectifs de construction de logement sociaux, 20 ou 25%, alors que la réalité, c'est que 29% des ménages sont éligibles au PLAI, le logement le plus social, 63% au PLUS, 78% au PLS ! Autrement dit le droit au logement accessible ne concerne pas une minorité pauvre de notre pays, mais au contraire la grande majorité de notre peuple.

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet

Certains évoquent régulièrement l'idée de constructions à bas coût comme réponse aux urgences des sans domiciles, et de nombreux élus de nos communes ont été confrontés à ces situations de détresse d'une mère avec enfant à la rue face à la quelle nous sommes bien démunis devant des services d'urgence de l'état débordés, un 115 qui dans les faits ne peut répondre !

Mais il n'y a que deux mesures qui transformerait réellement l'offre de logement, la première concerne le foncier et l'action publique pour sortir une part significative du foncier de la spéculation, nous avons vu l'exemple de la plus-value réalisée par l'état propriétaire du tiers du foncier du parc Berliet dans le 8e. La deuxième concerne le retour à une aide à la pierre massive, permettant de construire des logements de qualité accessibles.

Bien évidemment, c'est une réponse qui sort des dogmes du marché roi, qui ne se contente pas de tenter de le réguler, mais qui lui impose un espace public dans lequel il ne fixe plus les conditions d'échange. Vous allez nous dire que nous sommes des rêveurs discutant de lois sans nous intéresser aux réalités concrètes.Comme si l'histoire de notre pays ne montrait pas à quel point au contraire, de grands services publics, assurant l'égalité d'accès et la péréquation tarifaire, comme la SNCF ou EDF, pouvaient être vecteurs d'un développement économique de niveau mondial. Non, nous ne sommes pas des rêveurs, et nous sommes capables d'impulser avec un grand service public du logement, de nombreux partenariats et projets avec des entreprises dans nos communes !

En l'absence de la grande loi nécessaire pour le droit au logement, les avancées limitées de la loi Duflot sont bien vite balayées dans le cadre d'une politique toujours plus à droite.

Mais monsieur le président, et puisque vous êtes vous, l'adepte du réformisme, vous avez l'occasion de montrer qu'il ne conduit pas nécessairement de compromis en compromis, aux seules règles de la concurrence libre et non faussée.

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet